

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026, 19H15

Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Appel des présents : Frédérique LUZET, Pierrick RAY, Gilbert GIPPET, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Charlotte PEGOUD, Pascale MOIROUD, Alexandre BARRIER, Loïc DAVID, Aurélie VUILLERMET, Hubert JOSEPH-MATHURIN, Myriam FRANCOIS, Eglantine GUILLOT, Thierry RAILLARD

Procurations : aucune

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Pierrick RAY

Ouverture de séance : 19h17

Madame la Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet.
2. Délibération : désignation des membres de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)
3. Délibération : signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM pour le projet « Ma commune, ma santé »
4. Désignation d'un nouveau correspondant défense en remplacement d'un conseiller ayant démissionné
5. Lancement de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde
6. Présentation du service de Transport à la demande des Balcons du Dauphiné ouvert le 19.10.2026
7. Retour sur le plan d'action de lutte contre l'ambroisie
8. Point urbanisme
9. Point travaux
10. Information : Réflexion sur l'évolution du bulletin municipal
11. Informations et questions diverses

En début de séance, Madame la Maire revient sur la démission d'Emmanuel De Vaujany pour des raisons de santé. Thierry Raillard intègre donc le conseil municipal en qualité de conseiller titulaire. Madame la Maire lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet.

Madame la Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 27 juillet leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 27 juillet 2026.

2/ Désignation des membres de la CLECT

Madame la Maire explique au conseil municipal le rôle de la CLECT, Commission locale d'évaluation des charges transférées. Cette commission de la communauté de communes calcule les conséquences financières des transferts de compétences entre la communauté de communes et les communes. Madame la Maire propose que M. Gilbert GIPPET soit reconduit sur le poste de membre titulaire et propose sa candidature pour le suppléer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver que :

M. GIPPET est désigné membre titulaire de la CLECT

Mme LUZET soit nommée membre suppléante.

3/ Signature d'une convention de partenariat avec l'association Actiom pour le dispositif "Ma commune, ma santé"

Madame la Maire présente le projet de conventionnement avec l'association Actiom qui propose des solutions santé dans le cadre du dispositif « Ma Commune, Ma santé ». Actiom est une association loi 1901 créée en 2014 qui met en concurrence des mutuelles solidaires afin de proposer aux habitants des solutions santé à tarifs négociés. Le dispositif ne coûte rien à la commune et l'objectif de la Municipalité et du CCAS est de faciliter l'accès des habitants à une complémentaire santé en pouvant comparer des contrats.

Actiom sélectionne les mutuelles selon plusieurs critères :

- Couverture et remboursements ;
- Service après-vente (qualité du suivi) ;
- Situation individuelle : analyse possible des droits à la C2S (anciennement CMU-C).
- Analyse du contrat existant

La commune ne choisira pas de mutuelle et ne connaîtra ni les rendez-vous ni les choix des habitants. Elle mettra seulement une salle à disposition (Maison des associations) et assurera la communication des dates de ces permanences.

Plusieurs communes voisines ont adhéré : Morestel, Creys-Mépieu, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Le Bouchage, Saint-Sorlin, Crémieu, Hières-sur-Amby, La Balme-les-Grottes, Montcarra, Moras, Saint-Chef, Saint-Romain-de-Jalionas et Villemoirieu.

Les permanences sont prévues à la Maison des associations à partir du 9 novembre, chaque deuxième lundi du mois, de 14 h à 16 h 30. Elles pourront durer un, deux ou trois ans, selon la demande. Une réunion publique est programmée lundi 2 novembre à 19h à la maison des associations.

Le partenariat avec Actiom a été approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

4 / Désignation d'un nouveau correspondant défense

À la suite de la démission d'Emmanuel de Vaujany, la commune doit désigner un nouveau correspondant défense.

Madame la Maire indique qu'elle occupait cette fonction lors du précédent mandat et propose de la poursuivre. Aucun autre candidat ne s'est manifesté pendant l'échange. Madame Frédérique LUZET est désignée correspondant défense.

5/ Lancement de l'actualisation du plan communal de sauvegarde

Madame la Maire informe le conseil municipal que la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire. Le précédent plan rédigé date de 2020. Il doit être actualisé à chaque mandat et régulièrement tenu à jour. Elle informe le conseil de sa volonté de faire parvenir un PCS actualisé aux services de la Préfecture au mois de décembre au plus tard.

Le PCS recense les risques, l'organisation municipale et les moyens disponibles lors d'une crise. Il ne s'agit pas de refaire l'analyse complète menée avec un bureau d'études lors du précédent mandat, mais de remettre à jour les données, les personnes, les équipements et les contacts.

Le PCS comprend un diagnostic des risques et des fiches réflexes. Il comporte aussi le DICRIM, document d'information des habitants sur les risques majeurs. Une version simplifiée avait été distribuée aux foyers. La version complète est disponible sur le site internet de la commune. Le DICRIM devra être revu avec le PCS.

Deux lieux ont été prévus pour le poste de commandement communal :

- La mairie, lieu principal.
- La cantine, lieu de repli si la mairie ne peut plus être utilisée.

Le PCS doit permettre à une personne extérieure, éventuellement missionnée par la préfecture, de trouver immédiatement les informations, les lieux et les procédures. Les équipements de communication devront être vérifiés : lignes téléphoniques, téléphones anciens, talkies-walkies et éventuellement moyens hertziens.

En cas d'accident majeur, FR-Alert peut être déclenché par la préfecture. Le dispositif fait retentir une sonnerie particulière sur les téléphones présents dans un périmètre déterminé.

Les messages à diffuser sont déjà préparés pour plusieurs crises : accident nucléaire, inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, séisme ou fin d'alerte. Ils peuvent être publiés sur Panneau Pocket, Facebook et les autres canaux de communication.

Madame la maire explique qu'elle est directrice des opérations de secours lors du déclenchement du PCS. Elle est en lien avec la préfecture et les pompiers. Le PCS répartit ensuite les fonctions entre plusieurs cellules.

- **Accueil** : réception des habitants et des appels, orientation et apaisement des personnes.
- **Secrétariat** : consignation de tous les événements, arrivées, demandes et décisions.
- **Actions communales** : coordination avec Madame la maire sur les opérations à mener.
- **Communication** : relations avec la presse et transmission des informations.
- **Logistique et évaluation** : matériel, hébergement, ravitaillement, moyens de transport et équipements.
- **Accompagnement** : suivi des personnes vulnérables, des sinistrés et des besoins sociaux.

Le registre des personnes vulnérables est un élément central de la cellule d'accompagnement. Ces personnes doivent pouvoir être appelées ou visitées lors d'une crise. La liste doit être actualisée chaque année.

Des premières orientations de répartition ont été évoquées.

Madame la maire est de fait responsable des opérations et du poste de commandement

Pascale Moiroud et Myriam François seront en charge de l'accueil.

Charlotte Pegoud rejoint le secrétariat avec Nolwenn Thivilier.

Eglantine Guillot assurera la communication

Gilbert Gippet et Pierrick Ray sont responsables des actions communales.

Plusieurs élus se sont positionnés sur la logistique (Alain Chargros, Loïc David, Thierry Raillard, Aurélie Vuillermet et Alexandre Barrier) et l'accompagnement (Marie-Claude Vicat, Mylène Peyronnet, Jessica Bonnet (suppléante), Hubert Joseph-Mathurin.

Ces répartitions restent à compléter avec les personnes qui intégreront la réserve civile.

La salle des fêtes est identifiée comme centre d'accueil et de regroupement. Le PCS doit préciser son organisation en cas de crise :

- entrée et prise en charge administrative ;
- zone de dortoir ;
- zone médicale ;
- espace d'aide psychologique ;
- espace repas.

L'hébergement dans une salle communale répond à l'urgence de quelques jours. Pour les familles ayant perdu leur logement, la commune devra rechercher des solutions plus durables avec la communauté de communes, les bailleurs sociaux, hôtels, campings et autres partenaires.

Le fait d'enclencher un Plan Communal de Sauvegarde permet de gérer une situation exceptionnelle de risques majeurs dans sa globalité et de manière pérenne. Madame la maire explique au conseil municipal que la commune doit aussi pouvoir référencer les entreprises de BTP, électriciens, taxis, ambulances, magasins, commerces de bricolage, sociétés de gardiennage, pompes funèbres, services de gestion des animaux, prestataires de nettoyage et centres hospitaliers mais doit aussi assurer le suivi des sinistrés, l'archivage de la crise, la vérification des stocks, le nettoyage des locaux, le rangement du matériel et le retour d'expérience.

Madame la maire explique au conseil le projet de création d'une réserve civile communale. Cette réserve a pour objectif de mobiliser rapidement des habitants capables d'apporter une aide, des compétences ou du matériel. Les agriculteurs et les entreprises sont ciblés, notamment pour leurs engins, leurs véhicules et leur matériel. La commune souhaite également mobiliser des habitants ayant des compétences précises (gestion logistiques, soutien psychologique, etc.)

Madame la maire informe qu'une réunion publique sera organisée le 29 octobre à ce sujet et qu'un contrat d'engagement sera proposé aux personnes volontaires. Elle détaille les procédures **précises** en cas de déclenchement d'un PCS.

Madame la maire informe le conseil municipal qu'une organisation clairement définie doit être mise en place pour couvrir l'ensemble des habitants sur l'intégralité du territoire de la commune (organisation des tournées, circuits simples pour prévenir tous les habitants, désignations de responsables et de remplaçants pour les postes stratégiques, etc.)

Madame la maire et les élus envisagent un exercice PCS accompagné par l'Institut de prévention des risques. Un exercice permettrait de tester l'organisation avec les pompiers et d'identifier les axes de progrès. Aucun exercice n'a été organisé lors du précédent mandat.

Madame la maire informe le conseil municipal qu'une prochaine réunion sera programmée pour intégrer les nouveaux éléments (fiches concernant le matériel, les entreprises ou les professionnels de santé mises à jour) après la réunion publique du 29 octobre.

6 / Présentation du service de transport à la demande des Balcons du Dauphiné

Madame le maire informe le conseil municipal que le service de transport à la demande proposé par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné sera mis en place à partir du 19 octobre. Il couvrira l'intégralité des 47 communes, avec 3 zones, 3 minibus et 6 polarités : Morestel, Les Avenières, Montalieu, Tignieu, Crémieu et Saint-Chef.

Notre commune sera rattachée à la polarité de Morestel. Le service de transport à la demande utilisera cinq arrêts communaux déjà existants (place de la Mairie / Eglise / Sorbier / Sauvagine / Gouvoux) et desservira 4 destinations différentes à Morestel (centre-ville / la piscine, la maison de santé et l'hôpital / la zone commerciale de la route d'Argent / le quartier de l'ancienne gare).

Madame la maire précise que ce service sera accessible à tous les habitants, détaille les modalités de fonctionnement, d'inscription et les amplitudes horaires (jusqu'à 17h30 au plus tard).

7/ Retour sur les actions de lutte contre l'ambrosie sur la commune

Madame la Maire souhaite présenter le plan d'action mise en place pour lutter contre l'ambrosie. Elle précise de nouveau au conseil municipal qu'Alexandre Barrier est le référent ambrosie de la commune ainsi que les obligations de la commune en matière de lutte contre l'ambrosie :

La commune doit :

- désigner un référent,
- organiser le dispositif local,
- faire connaître le signallement
- agir sur ses terrains communaux

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous, que l'ensemble des élus de la commune se mobilise, surveille et repère l'ambrosie sur les terrains communaux et met en place des actions afin de la détruire cette plante invasive.

Elle précise également que la municipalité gère les signalements déposés sur la plateforme dédiée concernant les terrains privés, contacte les propriétaires et suit les interventions. Pour information, huit signalements ont été reçus sur la plateforme et près des 3/4 des parcelles signalées ont été traitées.

Tous les propriétaires et agriculteurs concernés ont été contactés. Les agents communaux sont aussi intervenus en bord de route lorsque l'ambrosie devait être coupée rapidement, y compris en limite de propriétés privées.

L'année est décrite comme difficile. L'ambrosie s'est développée dans de nombreux champs, jardins, bords de route, terrains secs et prés.

8/ Point urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers de Déclarations Préalables acceptés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

9 / Point sur les travaux en cours

Madame la maire informe le conseil municipal qu'une commission travaux est prévue le 28 septembre, à 18 h 30 et précise de nouveau que tous les élus peuvent y participer, même s'ils ne sont pas inscrits à la commission.

Elle évoque le projet de la grange située Chemin de la Roche. Cet espace va devenir un futur lieu de stockage, notamment pendant les travaux du bâtiment école maternelle/salle des fêtes (et sûrement au-delà dans l'attente d'un projet définitif). Pour cela, elle doit être sécurisée et fermée et Madame la maire expose les besoins recensés à ce sujet :

- renforcement ou remplacement de la porte ;
- traitement de la solive supérieure très dégradée ;
- fermeture de la fenêtre haute ;
- réalisation d'une dalle pour stocker sainement et déplacer tables et chaises plus facilement.

Des consultations ont été lancées et plusieurs devis commencent à parvenir à la commune.

Par la suite, Madame la maire informe le conseil municipal que des devis ont été demandés pour la mise aux normes électriques suite aux contrôles annuels des bâtiments publics, après le passage des bureaux de contrôle. Elle précise également que le marché d'élagage doit être renouvelé pour la période 2027-2029 et que la municipalité consultera plusieurs entreprises pour ce marché de trois ans. Enfin, elle informe le conseil municipal qu'une intervention est également attendue pour le réseau d'eaux pluviales sur la place de la Mairie, et que les travaux ont été confiés à l'entreprise Paillet TP après consultation.

10 / Bulletin municipal 2026

Madame la maire fait part au conseil municipal de son souhait de publier le bulletin municipal 2026 au plus tard en février. Le contenu actuel doit être revu sans remettre en cause son format papier, auquel tous les élus restent attachés.

Une réflexion sur les contenus utiles et les informations importantes est menée afin de rendre plus concis le format du bulletin et rendre sa lecture plus claire.

La mise en page sera confiée à une graphiste à Morestel. Une réunion avec elle doit permettre de fixer le calendrier de remise des contenus et la date de départ à l'impression.

Une commission bulletin sera organisée dans la deuxième quinzaine d'octobre. Les élus qui le souhaitent pourront rédiger les pages relevant de leurs délégations. Madame la maire informe le conseil municipal que les associations recevront une demande de textes et de photographies avec une date limite à respecter.

11 / Questions diverses

Octobre Rose : Dimanche 18 octobre de 8h30 à 12h

Madame la maire rappelle au conseil municipal que le flyer d'Octobre Rose a été réalisé et que cette manifestation nécessitera des bénévoles pour les inscriptions, la buvette, la vente de fleurs et l'accueil d'une représentante de la Ligue contre le cancer. Une vingtaine d'habitants bénévoles a participé avec les élus à la réunion de préparation.

Parrainages présidentiels : aucune signature

Madame La maire a indiqué qu'elle reçoit de nombreuses sollicitations de candidats à l'élection présidentielle. Elle précise qu'elle ne donnera son parrainage à aucun candidat.

Cette position est justifiée par le caractère apolitique de l'équipe municipale constituée avec cet engagement initial.

Recrutement pour assistante administratif finalisé

Le recrutement de l'agent administratif mutualisé avec la communauté de communes est finalisé et l'agent en mutation devrait arriver à mi-temps en fin d'année.

Sa présence le vendredi est requise, car c'est le jour où l'accueil du public est le plus important. Les autres créneaux seront organisés avec Nolwenn afin de préserver du temps de travail sur la comptabilité, les arrêtés, les dossiers d'urbanisme et autres sujets.

Conseil municipal enfants

Le conseil municipal enfants sera élu avant les vacances de la Toussaint. La remise des écharpes est prévue au conseil municipal d'octobre.

La maire souhaite que le nouveau CME participe au moins une fois par an à un conseil municipal. Le groupe jeunes pourrait aussi être invité à découvrir le fonctionnement d'une décision municipale.

Prochaines dates annoncées

- **28 septembre à 18h30** : réunion de la commission travaux.
- **3 octobre à 9h** : réunion de la commission verger.
- **17 octobre à 18h30** : spectacle de chant, danse et théâtre sur les émotions et la santé mentale à la salle des fêtes (spectacle gratuit proposé par la Communauté de communes)
- **18 octobre de 8h30 à 12h** : Octobre Rose (Randonnées, village bien-être, ateliers ludiques pour enfants, vente de fleurs, etc).
- **7 novembre** : repas des aînés, un samedi à midi.
- **2 novembre à 19h** : réunion publique pour la présentation de "Ma commune, Ma santé" par l'association Actiom
- **9 novembre** : début des permanences Actiom à la Maison des associations.
- **29 octobre à 20h** : réunion publique sur la réserve civile communale et le PCS.

Commission patrimoine

La commission patrimoine poursuit son projet d'exposition de photographies de classe et d'histoire de l'école. Elle se réunit mercredi 23 septembre à 14 h 30 pour identifier les personnes figurant sur les photos et compléter les années manquantes.

L'objectif est de disposer d'une photographie de classe par année, des plus anciennes aux plus récentes.

Commission verger

Au verger, la matinée contes a réuni environ 80 personnes dimanche 13 septembre. Un projet d'atelier de construction de nichoirs est en cours de programmation avec l'association Lo Parvi.

Un spectacle en plein air, « Cœur de Rennes », a été évoqué comme piste possible pour le verger. Le budget culturel n'est pas défini pour 2027.

Intercommunalité : comités de travail ouverts aux élus

Les Balcons du Dauphiné ont remplacé les anciens comités thématiques par des comités organisés autour de services publics. Les premiers doivent débiter à la mi-octobre.

Les thèmes annoncés sont :

- environnement, adaptation et transition ;
- eau et assainissement ;
- éducation et émancipation ;
- accompagnement des habitants et santé ;
- mobilité ;
- développement économique territorial ;
- coopération entre l'intercommunalité et les communes.
- Finances
- Planification

Les élus peuvent s'inscrire à ces comités.

Une commission de cohésion et d'évaluation doit aussi être constituée en octobre avec un titulaire et un suppléant. Elle examinera les propositions de politiques publiques et leur cohérence avec le projet de territoire. Son rythme pourrait être mensuel.

Maison des associations : affichage

Une demande a été formulée pour installer des panneaux d'affichage dans les deux salles de la Maison des associations. Le liège est jugé problématique pour des raisons de sécurité. La commune doit chercher un support adapté, éventuellement métallique et aimanté.

La séance est levée à 22h.